



Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 décembre à 14h00, les membres du comité syndical légalement convoqués le 18 décembre 2025, se sont réunis à Marines, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

Cette réunion fait suite à une première réunion fixée au 17 décembre 2025 qui n'a pas pu se tenir faute de quorum.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), M. Visbecq de Cléry-en-Vexin, Mme Carpentier de Grisy-les-Plâtres, Mme Risico d'Haravilliers, Mme Lucas de Marines, Mme Verbeke de Moussy ;

CCVVS : M. Caurette de Chaussy :

DELEGUES EXCUSES :

Mme Ripaud d'Ableiges (ccvc), Mme Sorel d'Ambleville (ccvvs), Mme Mathon d'Avernes (ccvc), Mme George et M. Bechet de Brignancourt (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Morgue de Longuesse (ccvc), Mme Barbieri de Magny en Vexin (ccvvs), M. Millouet de Mondetour-en-Vexin (ccvvs) ; Mme Lourtil de Vigny (ccvc) ;

COMMUNES NON REPRÉSENTÉES :

Arthies (ccvvs), Berville (ccvc), Boissy l'Aillerie (ccvc), Bréançon (ccvc), Commenay (ccvc), Cormeilles en Vexin (ccvc), Courcelles-sur-Viosne (ccvc), Frémécourt (ccvc), Genainville (ccvvs), Guiry-en-Vexin (ccvc), Le Bellay-en-Vexin (ccvc), Le Heaulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Neuilly-en-Vexin (ccvc), Nucourt (ccvc), Omerville (ccvvs), Sagy (ccvc), Saint-Clair-sur-Epte (ccvvs), Saint-Gervais (ccvvs), Santeuil (ccvc), Seraincourt (ccvc), Théméricourt (ccvc), Theuville (ccvc), Us (ccvc) :

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Belgrine Bever directrice du Conservatoire du Vexin :

1 Pouvoir donné : Mme Lourtil de Vigny à M. Caurette

Au total, 7 maires ou délégués sont présents, représentant 8 des 43 communes adhérentes. Aucune obligation de quorum n'est exigée pour cette réunion faisant suite à celle du 17 décembre, annulée faute de majorité de membres présents.

La séance est ouverte à 14h00.

Mme Risico est nommée secrétaire de séance

1) Adoption du précédent procès-verbal (réunion du 24/11/2025)

Ce procès-verbal n'appelle aucun commentaire dans l'assemblée ; aucune remarque n'est parvenue au secrétariat.

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2) Présentation de la rentrée 2025/2026

1.1) La fréquentation

TOTAL ELEVES INSCRITS au 22/10/2025 (entre parenthèses : chiffres octobre 2024) :

386 élèves (416) dont 340 (364) résident dans l'une des 43 communes adhérentes, soit 88%.

46 (52) élèves résident dans des communes non adhérentes, dont 10 dans une commune non adhérente de la CCVVS

REPARTITION DES ELEVES PAR DOMINANTES en présence d'élèves en double cursus, le total est supérieur au nombre d'élèves ci-dessus (entre parenthèses chiffres décembre 2024) :

Musique : 244 (273) théâtre : 60 (59) danse : 90 (86)

NOMBRE D'ELEVES FREQUENTANTS LES ANTENNES: en raison des activités possiblement réparties sur plusieurs antennes, le total des « élèves/cours » est bien supérieur au nombre total d'élèves inscrits au Conservatoire appelés « Elèves physiques » :

MAGNY · 222 élèves cours

MARINES : 326 élèves cours

VIGNY · 160 élèves cours

1.2) Nouveautés de la rentrée voir PV du 6/10/25

- > Mise en place des dispositifs LABAZ et Pass Culture
- > Accueil des familles avec la création d'un guide des familles

1.3) Recrutements de nouveaux professeurs :

- > Ai ADACHI : professeure de chant/intervention scolaire titulaire d'un DE - intervenant sur les antennes de Marines et Vigny
- > Martin PÉRÉNOM : professeur de piano titulaire d'un bachelor (en Allemagne) – intervenant sur Marines et Magny-en Vexin
- > Carmelot MORISSET : professeur de clarinette – intervenant sur Marines

1.4) Interventions en milieu scolaire :

42 (41) classes, réparties sur **13** (14) communes vont bénéficier d'interventions scolaires sur 2025/2026.

Nombre d'élèves touchés : 793 élèves, répartis comme suivant :

- > 42 interventions Musique dont 4 classes orchestres
- + Action EAC : projet de saxophone – 25 interventions en cycle 2 sur les 2 communautés de communes.

3) Saison culturelle (flyer distribué en séance)

Toujours les mêmes difficultés : trouver des salles et avoir le retour des communes sur le travail effectué par le Conservatoire sur leur territoire respectif.

4) Retour sur la réunion du Comité de suivi du CD 95 du 17/11/2025

-Madame José Patricia se propose d'intervenir une ultime fois auprès de M. Jean-François Renard concernant l'adhésion de la CCVVS.

-En 2026 la subvention de fonctionnement attribuée par le CD95 va baisser – le taux exact sera annoncé début décembre.

-Les Interventions dans les collèges sont fortement conseillées – pourquoi pas par le biais des Musiques Actuelles ?

BUDGET EXERCICE 2025

5) Admission en non-valeur des restes à recouvrer

Proposition de passer en non-valeur des créances datant de 2014 à 2021.

Il s'agit de sommes qui n'ont jamais pu être recouvrées, malgré toutes les démarches habituelles : relances, titres de recettes, interventions du comptable public.

Le montant total concerné est **102,64 €**.

Le budget primitif prévoit 200 € à l'article 6541 « pertes sur créances irrécouvrables/admission en non-valeur », nous pouvons donc y déduire les 102,64 €.

Délibération adoptée à l'unanimité.

6) Reprise de la provision pour dépréciation

Compte tenu que la somme des titres antérieurs à l'année 2022 ne s'élève qu'à 297,47 € dont une partie va passer en Non-Valeur pour 102,64 €,

Considérant qu'il ne peut être question de provisionner pour des titres particulièrement récents sur 2024 et 2025 alors qu'il reste de nombreuses poursuites à réaliser avec une chance de succès réaliste, le bureau

propose reprendre la provision de **2 766,61 €** afin de la créditer au compte 7817 « reprise sur dépréciation des actifs circulants.

Un rendez-vous devra être pris avec le SGC de Magny en Vexin afin de faire le point sur les poursuites à envisager.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7) Projections CFU 2025

A ce jour, l'estimation des chiffres du CFU 2025 font apparaître :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Définitions avec prévisionnel 2025 (certains chiffres sont susceptibles de changer avant le vote du budget)

Excédent 2025 prévu d'environ + 18 069,71 € vs déficit de -78 530,46 € au prévisionnel 2025

Subventions non prévues **+ 51 960 €**

- 1) Art 75738 - Subvention DRAC demande réalisée pour 3 projets.....+ 37 500 €
- 2) Art 75738 – Subvention CD95 « culture et ruralité » basculée en fonctionnement.....+ 13 500 €
- 3) Art 75738 – Subvention CD95 « collège à l'honneur ».....+ 960 €

Autres recettes non prévues : **+ 50 418,14 €**

- 4) Cpte 042 – Transfert excédent investissement en fonctionnement.....+ 21 458,14 €
- 5) Art 7062 – Cotisations (parents).....+28 220 €
- 6) Art 70845 - Mise à dispo personnel communes du GFP.....+ 760 €

Des dépenses maîtrisées : **► 2 683,75 €**

7) Cpte 011 - Charges à caractère général.....- 1 450,20 €

8) Cpte 012 - Frais de personnel.....+ 1 325,54 €
9) Cpte 65 – Autres charges gestion courante.....- 2 559,09 €

Définitions avec le CFU 2024 :

Résultat sans report prévu : Excédent de +18 069,71€ vs déficit de -21 458,14 € au CFU 2024

Recettes plus importantes : **+ 62 695,91 €**

- 1) Chap 042 – transfert excédent investissement en fonctionnement.....+ 21 458,14 €
- 2) Art 7062 - Cotisations parents et CE.....+ 19 106,08 €
- 3) Art 74741 - Participations communes membres du GFP.....+ 2 281,03 €
- 4) Art 74748 - Participations autres communes.....+ 3 250,66 €
- 5) Art 75738 - Subvention CD95 culture et ruralité (fnt).....+ 13 500 €
- 6) Art 75738 - Subvention DRAC.....+ 3 100 €

► Dépenses : **- 5 451,08 €**

- 7) Chap 11 – Charges à caractère général- 381,55 €
- 8) Chap 12 – Charges de personnel.....- 3 463,65 €
- 9) Chap 65 – Autres charges de gestion courante.....- 1 605,88 €

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT ENVISAGE A REPORTER EN 2026 : 202 658,13 €

8) Autorisation à donner au président pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2026

L'article L1612-1 du CGCT prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Articles	Libellé	BP 2025 avec DM1	1/4 des montants inscrits au BP 2025
20	Immobilisation incorporelle	10 000,00	2 500,00
2031	Frais d'études, recherches, dévelop.	5 000,00	1250,00
2051	Concessions et droits similaires	5 000,00	1250,00
21	Immobilisations corporelle	134 886,76	
21351	Instal° générale agencet aménagt construc°	5 000,00	1250,00
2185	Matériel de téléphone	1 102,00	275,50
21828	Matériel roulant	18 541,86	4 635,46
21838	Matériel de bureau et informatique	30 000,00	7 500,00
21848	Matériel de bureau et Mobilier	20 000,00	5 000,00
2188	Autres (Instruments de musique, Matériel son lumière)	60 242,90	15 060,72
		144 886,76	33 721,68

Délibération adoptée à l'unanimité.

9) Débat d'orientation budgétaire 2026 (pour élaboration du rapport d'orientation budgétaire)

(Annexe 1 : Projet de Rapport d'Orientation Budgétaire)

CONCERNANT LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le Budget 2026 pourrait être voté en déficit de -60 310,77 €, compensé par l'excédent reporté de 2025 (environ 202 658,13 €). Ce déficit se justifie par :

une baisse des recettes par rapport aux projections CFU 2025 essentiellement due à :

- **Non-reconduction** du transfert de l'excédent en investissement vers le fonctionnement de **21 458,14€**
- **Non-reconduction** de la subvention DRAC pour 3 aides à projets de **37 500 €**. Cette subvention fera l'objet d'une nouvelle demande début 2026, sans pour en connaître, à ce jour, les montants.

- **Non-reconduction** de l'aide au fonctionnement « culture et ruralité » du CD95 de **13 500 €**.
- Plus de convention avec le PNR (4 000 €) pour 2026 mais des aides ponctuelles sur des projets ciblés.

Les recettes inscrites au budget devant être sincères et réelles, aucune somme n'est prise en compte à ce titre,

des dépenses maîtrisées :

- dépenses maîtrisées des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante,
- dépenses maîtrisées des charges de personnel – en tenant compte des éléments suivants :
 - le départ de la directrice et de l'une des secrétaires – en effet nous ne connaissons ni les délais de recrutement ni le niveau de qualification et le statut des futures recrues.
 - le remplacement d'une des professeures de violon qui sera en congé maternité de début février à début juin 2026.

CONCERNANT LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- achat informatique pour la classe de Musiques Actuelles
- instruments de musique (djembés...)

PROPOSITIONS POUR REDUIRE LE DEFICIT 2026 :

COTISATIONS DES FAMILLES

- Augmentation de la participation des familles (+ 2 %). Pour rappel une augmentation de 2% a été appliquée sur l'année dernière sur les tarifs 2025/2026.
- Application de frais d'inscription : 20 €/élève pour les communes adhérentes- 30 €/élève pour les communes non-adhérentes - mise en place rentrée 2026/2027.

COTISATIONS DES COMMUNES

- Augmentation des interventions scolaires (+ 2 %). Pour rappel une augmentation de 4 % a été appliquée sur l'année dernière sur les tarifs 2025/2026 (communes adhérentes et hors adhérentes).
- Augmentation de la part habitant (+ 3 %) – Passage de 4,47 € à 4,60 €. Pour rappel, la dernière augmentation, de 17%, date de 2023.

Le Conservatoire du Vexin n'a contracté **aucun emprunt. Aucune dette, aucun engagement pluriannuel de dépenses** n'est à reporter au BP 2026.

10) Mouvement de personnel 2026

- 26 janvier : - départ de Marie-Flore Pairé, secrétaire – recrutement en cours
- 31 janvier : - départ de Sandrine Belgrine Rever, directrice du conservatoire – recrutement à venir
 - congé maternité d'une des professeures de violon/alto du 1^{er} février au 1^{er} juin – recrutement en cours pour la période concernée.

11) Enveloppe globale du Régime indemnitaire 2026

REGIME INDEMNITAIRE - CREDIT GLOBAL 2025

Crédit global annuel VOTÉ	2025		Crédit global annuel Proposé
	Etat des indemnités payées en 2025		

FILIERES ADMINISTRATIVE et CULTURELLE

RIFSEEP pour la filière administrative et technique	14 200,00 €	CIA IFSE	2 500,00 € 10 956,00 €	13 456,00 €	14 200,00 €
Indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) (filière culturelle)	12 600,00 €	IFTS culturelle (Sandrine Belgrine Rever)	12 512,76 €	12 512,76 €	12 600,00 €
Indemnité de suivi et d'orientation des élèves (ISOE)	1 000,00 €	ISOE	0,00 €	0,00 €	1 000,00 €
Indemnite d'heures supplémentaires d'enseignement	6 400,00 €	heures sup enseignement	3 259,21 €	3 259,21 €	6 400,00 €

34 200,00€	total versé 2025	29 227,97 €	34 200,00 €
------------	------------------	-------------	-------------

Délibération adoptée à l'unanimité.

12) Questions diverses

Sans remarque ni observation, la séance est levée à 16h30.

La présidente,

Catherine Carpentier



La secrétaire de séance,

Chantal Risico

